

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

Feuilleton du *Courrier du Canada*
QUEBEC, 27 Décembre 1878—No 239

L'île Mystérieuse

TROISIÈME PARTIE.

"Le Secret de L'île."

Par JULES VERNE

[SUITE]

Le ciel était en feu. Le cône supérieur—un massif haut de mille pieds, pesant des milliards de livres—avait été précipité sur l'île, dont le sol trembla. Heureusement, ce cône indiquait nord, et il tomba sur la plaine de sable et de tufs qui s'étendait entre le volcan et la mer. Le cratère, largement ouvert alors, projetait vers le ciel une si intense lumière, que, par le simple effet de la réverbération l'atmosphère semblait être incandescente. En même temps, un torrent de laves, se gonflant à la nouvelle cime, s'épanchant en longues cascades, comme l'eau qui s'échappe d'une vasque trop pleine, et mille serpents de feu rampaient sur les talus du volcan.

"Le corral! le corral!" s'écria Ayrton.
C'était, en effet, vers le corral que se portaient les laves, par suite de l'orientation du nouveau cratère, et, conséquemment, c'étaient les parties fertiles de l'île, les sources du creek Rouge, les bois de Jacamar qui étaient menacés d'une destruction immédiate.

Au cri d'Ayrton, les colons s'étaient précipités vers l'étable des onagras. Le chariot avait été attelé. Tous n'avaient qu'une pensée! Courir au corral et mettre en liberté les animaux qu'il renfermait.

Avant trois heures du matin, ils étaient arrivés au corral. D'effroyables hurlements indiquaient assez quelle épouvante terrifiait les moutons et les chèvres. Déjà un torrent de matières incandescentes, de minéraux liquéfiés, tombait du contrefort sur la prairie et rongeaient ce côté de la palissade. La porte fut brusquement ouverte par Ayrton, et les animaux, affolés, s'échappèrent en toutes directions.

Une heure après, la lave bouillonnante emplissait le corral, volait, incendiait l'habitation, qui flambait comme un chaume, et dévorait jusqu'au dernier poteau l'enceinte palissadée. Du corral il ne restait plus rien!

Les colons avaient voulu lutter contre cet envahissement, ils l'avaient essayé, mais formellement et inutilement, car l'homme est désarmé devant ces grands cataclysmes.

Le jour était venu,—24 janvier.—Cyrus Smith et ses compagnons, avant de revenir à Granite-house, voulurent observer la direction définitive qu'allait prendre cette inondation de laves. La pente générale du sol s'abaissait du mont Franklin à la côte est, et il était à craindre que, malgré les bois épais de Jacamar, le torrent ne se propagât jusqu'au plateau de Grande-Vue.

"Le lac nous couvrira, dit Gédéon Spillet.

—Je l'espère!" répondit Cyrus Smith, et ce fut là toute sa réponse.

Les colons auraient voulu s'avancer jusqu'à la plaine sur laquelle s'était abattu le cône supérieur du mont Franklin, mais les laves leur barraient alors le passage. Elles suivaient d'une part, la vallée du creek Rouge, et, de l'autre, la vallée de la Chute, en vaporisant ces deux cours d'eau sur leur passage. Il n'y avait aucune possibilité de traverser ce torrent; il fallait, au contraire, reculer devant lui. Le volcan, découvrant, n'était plus reconnaissable. Une sorte de table rase le terminait alors et remplaçait l'ancien cratère. Deux écuelements, creusés à ses bords sud et est, versaient incessamment les laves, qui formaient ainsi deux courants distincts. Au-dessus du nouveau cratère, un nuage de fumée et de cendres se confondait avec les vapeurs du ciel, amassées au-dessus de l'île. De grands coups de tonnerre éclataient et se confondaient avec les grondements de la montagne. De sa

bouche s'échappaient des roches ignées qui, projetées à plus de mille pieds, éclataient dans la nue et se dispersaient comme une mitraille. Le ciel répondait à coups d'éclair à l'éruption volcanique.

Vers sept heures du matin, la position n'était plus tenable pour les colons, qui s'étaient réfugiés à la lisière du bois de Jacamar. Non-seulement les projectiles commençaient à pleuvoir autour d'eux, mais les laves, débordant du lit du creek Rouge menaçaient de couper la route du corral. Les premiers rangs d'arbres prirent feu, et leur sève, subitement transformée en vapeur, les fit éclater comme des boîtes d'artifice, tandis que d'autres, moins humides, restèrent intacts au milieu de l'inondation.

Les colons avaient repris la route du corral. Ils marchaient lentement à reculons pour ainsi dire. Mais, par suite de l'inclinaison du sol, le torrent gagnait rapidement dans l'est, et, dès que les couches inférieures des laves s'étaient durcies, d'autres nappes bouillonnantes les recouvraient aussitôt.

Cependant, le principal courant de la vallée du creek Rouge devenait de plus en plus menaçant. Toute cette partie de la forêt était embrasée et d'énormes lutes de fumée roulaient au-dessus des arbres, dont le pied crépitait déjà dans la lave.

Les colons s'arrêtèrent près du lac, à un demi-mille de l'embouchure du creek Rouge. Une question de vie ou de mort allait se décider pour eux.

Cyrus Smith, habitué à chiffrer les situations graves, et sachant qu'il s'adressait à des hommes capables d'entendre la vérité, quelle qu'elle fut, dit alors:

"Ou le lac arrêtera ce courant, et une partie de l'île sera préservée d'une dévastation complète, ou le courant envahira les forêts du Far-West, et pas un arbre, pas une plante ne restera à la surface du sol. Nous n'aurons plus en perspective sur ces rocs demandés qu'une mort que l'explosion de l'île ne nous fera pas attendre!"

—Alors, s'écria Pencroff, en se croisant les bras et en frappant la terre du pied, inutile de travailler au bateau, n'est-ce pas?

—Pencroff, répondit Cyrus Smith, il faut faire son devoir jusqu'au bout!"

En ce moment, le fleuve de laves, après s'être frayé un passage à travers ces beaux arbres qu'il dévorait, arriva à la limite du lac. Là existait un certain exhaussement du sol qui, s'il eût été plus considérable, eût peut-être suffi à contenir le torrent.

"A l'œuvre!" s'écria Cyrus Smith.
La pensée de l'ingénieur fut aussitôt comprise. Ce torrent, il fallait l'endiguer, pour ainsi dire, et l'obliger ainsi à se déverser dans le lac.

Les colons coururent au chantier. Il en rapportèrent des pelles, des pioches, et là, au moyen de terrassements et d'arbres abattus, ils parvinrent, en quelques heures, à élever une digue haute de trois pieds sur quelques centaines de pas de longueur. Il leur semblait, quand ils eurent fini, qu'ils n'avaient travaillé que quelques minutes à peine!

(à suivre.)

Lettres de Rome.

Rome, 29 novembre.

Tout en disant qu'il ne se départirait point de son programme de Pavie et d'Isco, le cabinet Cairoli-Zanardelli opère des arrestations dans toute la péninsule. Il est vrai qu'il établit une distinction assez subtile entre les internationalistes et les républicains, et que ceux-ci sont fraternellement épargnés. Aussi organisent-ils des meetings pour acclamer le cabinet et imposer son maintien à la monarchie.

Le cabinet se retirera-t-il ou ne se retirera-t-il pas? C'est la question. Déjà il a éprouvé à la Chambre des commencements d'échec qui suffiraient à provoquer la démission des ministres. Mais ces ministres tiennent ferme et ne lâcheront pas leurs porte-feuilles. Loin de là. Tout porte à croire qu'ils dissoudront la Chambre. Au fait, ils n'ont pas autre chose à faire en présence des haines folles et passionnées de leurs anciens amis qui, par concupiscence du pouvoir, se lient et conjurent avec la droite.

Humbert peut-il prendre parti contre ses ministres républicains? C'est difficile, sinon impossible. Il est sensé devoir la vie à Cairoli, comme Victor-Emmanuel devait le royaume à Garibaldi. Cairoli et Garibaldi sont, en vérité, les maîtres de la situation.

En ce temps-ci, on peut voir ces énormités et d'autres encore.

Au demeurant, Cairoli est au lit. Sa blessure n'est pas légère, et les médecins l'invitent à s'abstenir de tout travail pendant quelques jours. Lui, ne sait pas se résigner à ce repos forcé: il tient conseil autour de son lit, à la Consulte, et reçoit les visites d'Humbert, dont la santé semble très altérée.

Hélas! il faut plaindre ce jeune continuateur des œuvres fatales de son père. Il est pour ainsi dire entre la vie et la mort, entre ce que les républicains appellent l'évolution et ce que les internationalistes appellent la révolution. L'évolution, c'est la vie loin de ce trône usurpé. La révolution, c'est le châtiement.

La Liberté, et avec elle d'autres gazettes révolutionnaires, disent que le roi est malade et incommodé par une toux sèche. Lundi dernier, le roi, la reine Marguerite et ses dames et les princes avaient passé une partie de la soirée sur le balcon de la Bénédiction pour entendre le concert donné sur la place du Quirinal et assister au défilé des soldats et des sociétés ouvrières et autres, faisant la retraite aux flambeaux. Humbert, tête nue, en habit noir, a pris froid. C'est fâcheux. Mais pourquoi s'obstiner à paraître sur ce balcon? Il n'y a pas un vrai Romain qui ne le considère comme dangereux et fatal à ceux qui l'abordent malgré le Pape contre le Pape.

Les interpellations des députés au sujet des attentats récents et du manque absolu de sûreté publique en Italie ne seront acceptées par M. Zanardelli qu'après le rétablissement de M. Cairoli. En attendant, il procède avec une énergie extrême à la poursuite des internationalistes. En guise de réponse, il dira les résultats de cette poursuite. Aidé par son collègue de la justice, M. Conforti, et par la magistrature, il intente des procès contre les cercles Barsanti, dont il fait emprisonner les membres, saisir leurs papiers, etc. On parle de plus de 140 procès de cette sorte déjà entamés.

Au Sénat, M. Conforti a étudié une interpellation de M. Pepoli au sujet du refus de l'évêque de Bologne.

Une réunion a été tenue par les ministres, avec le concours des gros bonnets de la Chambre qui passent pour des légistes célèbres, afin d'examiner la question si, aux termes de la loi, Passanante devait être jugé par le Sénat, en haute cour de justice ou par la cour d'assises. Or, ces légistes ont décidé à la majorité que le Sénat n'avait rien à voir au procès. En conséquence, la cour d'assises jugera dans un mois, et Passanante trouvera très probablement des jurés qui le déclareront victime de la force irrésistible.

Il est maintenant avéré que Passanante avait des complices et qu'il agissait en vertu d'un mandat auquel la mort seule pouvait le soustraire. En vérité, la force de la secte est irrésistible.

On oublie trop que les régicides, surtout les régicides italiens, contractent en entrant dans la secte l'engagement d'obéir, le jour où le sort les désigne pour donner leur vie en prenant la vie d'un souverain.

Ainsi, tous les Italiens qui attentèrent à la vie de Napoléon III furent des mandataires; bien mieux, ils reçurent la mission de venger la félonie d'un frère; tous, membres de la vente de Césène, durent frapper l'empereur parce qu'il était de cette vente.

Les internationalistes arrêtés pour l'attentat de Florence sont déjà un nombre de 70. A Pise, les arrestations sont également très-nombreuses.

Sur tous les points de la Péninsule éclatent des désordres qui montrent l'ampleur de la conjuration préparée. On voit beaucoup d'hommes braver l'autorité avec un audace et un cynisme extraordinaires. Ces hommes ont l'air de croire, en allant en prison, que le jour de leur délivrance suivra celui des repraisilles du parti de la République universelle.

Malgré les vicissitudes du temps et malgré la diminution des ressources financières du Saint-Siège, Léon XIII s'efforce de pourvoir aux besoins des églises et des instituts de charité, aussi bien qu'aux malheureux frappés par les fléaux ou atteints de la misère. Il ne néglige point non plus les savants, les artistes, les lettrés, et se dévoue pour les encourager. Ne suffit-il pas d'être Pape pour brûler de l'amour de donner et de se donner? Léon XIII cède à ce penchant et se trouve partagé entre la joie de la sa-

tisfaire en partie, et la douleur de ne le point satisfaire dans la mesure absolue. Vous avez sans doute lu la lettre émouvante que le cardinal Nina adresse à l'Unité cattolica en envoyant 2,000 fr. au pieux don Bosco.

La colonie française de Rome a appris avec plaisir que notre église nationale de Saint-Louis avait enfin un supérieur dans la personne de Mgr. Druon, camérier de Sa Sainteté, chanoine titulaire de Bourges et chanoine honoraire de Langres et de Tulle. Déjà connu à Rome où il a pris ses grades théologiques, après de brillantes études au séminaire français, et où il est venu souvent en compagnie de Mgr. l'archevêque de Bourges, dont il était le secrétaire particulier, ce prélat, encore jeune, ne rencontrera que des sympathies, tant parmi ses compatriotes que dans le monde romain. Permettez-moi de rappeler un souvenir qui m'est personnel: j'eus l'honneur d'accompagner, il y a une dizaine d'années, Mgr. Druon à la recherche du corps d'Arthur Guillemin, tué pour la défense de l'Eglise à Monte Libretti, et il me fut donné dans cette circonstance d'admirer son zèle, sa foi, sa piété, son courage, sa générosité, toutes les vertus qui font le prêtre selon le cœur de Dieu. De ce jour, j'aimai Mgr. Druon et j'ai partant quelque droit à me réjouir particulièrement de son élévation.

Le doyen des prélats abrégiateurs du Parc Majeur, Mgr. Thomas Rossi, écrit à l'Unité cattolica:

Respectable monsieur le directeur. — Le 19 du mois de décembre est le 25^e anniversaire de l'élévation à la pourpre du Souverain Pontife Léon XIII glorieusement régnant. Ne croyez-vous pas qu'il conviendrait aux Italiens de saisir cette occasion d'organiser quelque manifestation qui prouverait au monde le grand amour dont ils sont animés envers le Maître infailible, vicair de Jésus-Christ sur la terre, etc?

Et la vaillante feuille de Turin propose d'organiser, pendant la neuvaime de l'Immaculée-Conception, une quête extraordinaire dont elle se chargera de faire parvenir le montant au Pape, le 19 décembre.

La même feuille, toujours ingénieuse, insérait depuis quelques mois les offrandes des fideles à Léon XIII en réparation des insultes du vieux condottiere Garibaldi. Maintenant elle a ouvert une rubrique nouvelle: Offrandes à Léon XIII en actions de grâces à Dieu pour le salut d'Humbert I^{er}.

La préfecture du sacré palais vient d'ordonner des dispositions nouvelles pour faciliter les études des artistes et les visites des étrangers aux musées du Vatican, aux chambres et aux loges de Raphaël ainsi qu'à la chapelle Sixtine. Les feuilles libérales font l'éloge de ces dispositions.

Lettres de Berlin.

Berlin, 2 décembre 1878.

Le petit état de siège.—La découverte d'engins infernaux.—L'embouchure du Rhin allemand et l'organe de M. le gouvernement de Mayence.—Le bysantinisme de la municipalité.—Doubles poids et mesures.—La misère et les associations de charité.—Le dénouement du procès d'un consul général français contre une princesse allemande.

Enfin, nous voici en état de siège. Cela devait arriver. Il est vrai que c'est le petit état de siège qui a été proclamé. Néanmoins, les Berlinois sont ahuris de se voir octroyer un pareil don de joyeuse entrée, juste au moment où la municipalité fait construire des arcs de triomphe et une via triumphalis pour la prochaine arrivée de l'empereur Guillaume.

En effet, le petit état de siège, décrété en vertu de l'article 28 de la loi contre les socialistes, permet à la police une série de petites mesures, fort désagréables, même pour le Prussien le plus endurci.

Ainsi, désormais, aucune réunion dépassant trois personnes ne pourra avoir lieu sans autorisation de la police. Secondement, ni journaux, ni imprimés ne peuvent être vendus ou distribués sur la voie publique; troisièmement la police est maîtresse de faire expulser toutes les personnes soupçonnées de compromettre la sûreté générale ou l'ordre social, de sorte qu'un paralysé sourd-muet pourrait être expulsé, s'il plaisait à un policier quelconque de le soupçonner de vouloir troubler l'ordre établi.

Il sans dire que l'état de siège entraîne la prohibition d'armes de toutes sortes. L'on parle tout bas de découvertes terribles, faites par la police chez des personnes décrétées d'expulsion. Les bourgeois de Berlin tremblent, surtout depuis la nouvelle de la saisie

de deux caisses de bombes Orsini, publiée par la Gazette de la Croix.

Je ne sais ce qu'il y a de fondé dans ces bruits à coup sur exagérés. Une chose néanmoins est positive; l'autorité a découvert les traces d'une vaste association socialiste, savamment organisée et étendant ses fils à Paris, Londres, Naples, Rome, Vienne, Pesth, Kiev, Odessa, Moscou et Saint-Petersbourg.

On a découvert chez un horloger, décrété d'expulsion, une série de réveille-matin dont la forme spéciale éveilla les soupçons de la police. On les fit démonter, et l'on découvrit alors que ces instruments n'étaient que des engins d'explosion, du genre de celui dont se servit l'infâme Thomas, de funeste mémoire, pour faire couler le steamer hambourgeois la Moselle, afin de pouvoir ensuite toucher de grosses primes d'assurances.

L'horloger affirme avoir fabriqué ces engins pour les vendre aux Turcs. On craint maintenant que plusieurs de ces engins soient déjà placés dans quelque endroit où l'empereur et les princes doivent passer, et il s'en suit un grand émoi.

Lorsque l'Univers, à l'occasion du congrès de Berlin, parlait des convoitises prussiennes à l'égard de la Hollande, les journaux officieux prussiens vous taxaient de calomnies systématiques.

Or, voici que l'un d'eux avoue naïvement ce que l'Univers avait alors relaté à titre de bruit. L'organe officieux de l'autorité militaire prussienne de Mayence écrit, en effet, dans son numéro du 26 novembre, à propos du cours du Rhin:

Des hommes libres, des géants allemands, montent la garde au berceau de notre grand fleuve national!

Quand arrivera-t-il enfin le moment où des Allemands monteront aussi la garde à son embouchure? Aucune nation ne saurait être assez osée pour nous empêcher de posséder entier notre Rhin allemand, qui est notre Nil, notre Jourdain, notre Gange, notre fleuve sacré!

Ce langage, tenu par l'organe du gouverneur de Mayence, qui occupe une des plus importantes situations militaires, est des plus significatifs. En effet, le courant anti-prussien ne soufflant plus du côté de la Haye, à la suite du double mariage prussowaldeckois des princes hollandais, on doit supposer que ce langage n'aurait pas été tenu si le gouvernement n'avait pas donné cette note.

Le conseil municipal de la capitale a envoyé récemment une adresse félicitations au roi Humbert à l'occasion de l'attentat de Naples. Libre à la municipalité d'adresser des compléments aux souverains étrangers, quoique ce procédé ne soit pas dans les attributions communales.

Mais la simple équité aurait exigé que le gouvernement n'autorisât pas l'envoi de cette adresse à l'étranger, après que tous les conseillers municipaux de Munster ont été condamnés, il y a trois ans, chacun à 125 francs d'amende pour avoir, à l'occasion du 25^e anniversaire de consécration, adressé à feu Mgr de Ketteler, évêque de Mayence, originaire de cette première ville.

La misère du prolétariat berlinois devient de plus en plus effrayante. Associations catholiques protestantes rivalisent pour la secourir. Mais que peuvent ces efforts en présence de l'effroyable misère qui sévit parmi plus de 300,000 habitants? La grande richesse se trouve ici dans les mains d'une ploutocratie datant d'hier, n'ayant aucune pitié pour la souffrance du prochain et ne cherchant que le jouissance matérielles les plus raffinées, qu'elle se procure avec un argent trop souvent gagné de la façon la plus scandaleuse, pour ne pas dire la plus criminelle.

A la dernière réunion de l'Association évangélique (la société de Saint-Vincent de Paul protestante de Berlin), les pasteurs de plusieurs paroisses de faubourg ont fait un tableau navrant de la situation de la classe ouvrière, tant au point de vue matériel qu'au point de vue moral. Ces malheureux ne vivent que dans le concubinage légal, ne font pas baptiser leurs enfants et se sont habitués, dans leur effroyable misère, à détester toute la société, qu'ils rendent responsable de leur triste situation. Dans leur désespoir, ils se laissent aller à insulte même les personnes qui, mues par des sentiments de charité chrétienne, leur apportent des soulagements. Au fur et à mesure que la misère augmente, augmentent aussi les crimes et les délits. A la même séance, M. le pasteur Kraft a conjuré la société de venir en aide au prolétariat berlinois.

avant que cela ne soit pas trop tard. Dans six mois d'ici, ces malheureux seront capables de fabriquer des machines infernales pour faire sauter tout Berlin!"

Chose triste à avouer, la statistique prouve que la capitale de l'empire allemand est proportionnellement la plus pauvre et en même temps la moins charitable de toutes les villes allemandes.

Le procès intenté par M. de Séguier, consul général de France, à Mme la princesse Agnès de Salm-Salm, procès dont je vous ai parlé dans une de mes dernières lettres, a été plaidé et perdu par notre compatriote. Le tribunal a déclaré que la diffamation avait eu lieu à l'occasion et au sujet de l'attitude de M. de Séguier dans le drame de Querataro, et que Mme de Salm devait par conséquent profiter du bénéfice de la prescription.

FRANCE.

Paris 13 décembre.

Vous remarquerez dans les discours échangés entre le nouvel ambassadeur d'Autriche et le président de la république pour la remise des lettres qui accèdent M. de Beust, une certaine différence de ton. L'ambassadeur se dit "heureux d'avoir pour mission de conserver intacts les bons rapports qui existent entre l'Autriche-Hongrie et la France et de resserrer les liens d'amitié qui unissent les deux pays." Le président de la république lui répond simplement qu'il peut compter sur son concours et sur celui de son gouvernement pour lui "faciliter l'accomplissement de la haute mission" qui lui a été confié. On pourra voir dans les paroles de M. de Beust une allusion à la politique d'alliance entre l'Autriche et la France qu'on le dit chargé de poursuivre ici; elles sont, en effet, assez explicites. Tous les ambassadeurs, en inaugurant leurs fonctions, disent bien qu'ils se proposent de conserver intacts les bons rapports qui existent entre leur gouvernement et celui auquel ils sont accredités, mais tous ne disent pas qu'ils ont pour mission de resserrer les liens d'amitié qui unissent les deux pays. En répondant à M. de Beust, le maréchal de Mac-Mahon a observé la réserve que lui commandait la politique de neutralité de la France, mais cette réserve n'est pas une fin de non-recevoir opposée aux avances de l'ambassadeur d'Autriche.

S'il faut en croire les rumeurs propagées aujourd'hui à Versailles, le concubinate de dimanche chez M. Gambetta, sur lequel les journaux républicains continuent à faire le silence, aurait eu pour épilogue une entrevue secrète du chef des gauches avec le maréchal de Mac-Mahon. Dans cette entrevue M. Gambetta aurait insisté sur la nécessité d'une révision partielle de la Constitution après les élections sénatoriales. Dans quel but et en quoi consisterait-elle? On ne le dit pas. Toutefois, en s'en référant aux combinaisons que je vous ai déjà exposées, on peut croire qu'il a été question dans cette entrevue d'une prolongation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon. M. Gambetta, ne jugeant pas le moment venu de prendre le pouvoir, ou plutôt ne se voyant pas sûr de l'obtenir du congrès si le maréchal venait à donner sa démission, et prévoyant d'ailleurs les difficultés qui résulteraient du triomphe du radicalisme, chercherait à maintenir, autant que possible, le statu quo. A cet effet, il aurait imaginé une révision partielle de la Constitution qui permettrait d'interrompre le septennat et de conférer une nouvelle présidence de quatre ans au maréchal de Mac-Mahon. Celui-ci deviendrait tout à fait l'homme de la gauche par la nouvelle investiture qui lui serait donnée. Aux yeux du pays, il y aurait là aussi une nouvelle affirmation de la république dont les chefs de la majorité se prévaudraient pour ajourner les réformes républicaines, aussi longtemps que les circonstances extérieures ne le permettraient pas.

Ce regain de pouvoir ne ferait qu'augmenter encore la personnalité du président de la république, auquel on imposerait le caractère le plus constitutionnel des régimes parlementaires. Il n'est déjà presque plus rien. Hier, par exemple, on assure qu'il voulait assister à l'inauguration de la crypte du monument élevé à la mémoire des soldats tués le 2 décembre 1870 à Champigny. Comme cette bataille a été la plus importante du siège, le maréchal avait quelque raison d'assister à la cérémonie commémorative. On dit que MM. Dufaure et de Marcère l'en auraient empêché, parce que les gens de la gauche voulaient que la cérémonie fût purement répu-

blicaine. Elle a eu, en effet, autant que possible ce caractère ; c'est à peine si une petite place a été laissée à la religion. La cérémonie liturgique n'avait été autorisée qu'à la condition que le clergé local seul y prendrait part. Pauvres âmes des milliers de soldats ensevelis sous ce monument et qui auraient plus besoin de prières que de discours républicains !

CANADA. QUEBEC. 27 DECEMBRE 1878.

La Cour de Police.

Le gouvernement-Joly aura à nommer un juge en remplacement de feu M. Doucet. Plusieurs aspirants sont mentionnés dans la presse, entr'autres MM. Fréchette, Gauthier, Montambault, Casgrain, Hearn.

Nous ne pouvons voir quels droits réclame M. Fréchette à remplir cette charge importante. Ses connaissances légales sont très-limitées, et son expérience professionnelle le range dans la dernière classe des membres du barreau de notre ville. Sa nomination serait une injustice d'abord pour les autres concurrents, et une disgrâce ensuite pour le banc judiciaire.

Quel que malheureux que soit le gouvernement dans ses nominations, nous osons espérer qu'il ne commettra pas la bêtise de confier ce poste important à un avocat du calibre de M. Fréchette.

Les autres aspirants sont d'égale valeur comme avocats, quoiqu'ils aient des titres différents.

M. P. A. TREMBLAY.

Nous reproduisons ci-après une déclaration de M. P. A. Tremblay, rédacteur en chef de l'Éclair, et député à la chambre fédérale du comté de Charlevoix.

A une déclaration aussi solennelle, aussi grave, aussi sérieuse, donnée en face de la mort, nous n'avons aucun commentaire à ajouter, sinon que de dire à notre confrère et collègue que nous lui pardonnons volontiers et de tout cœur tout tort qu'il aurait pu ou voulu nous causer, et que nous prions Dieu de lui accorder la Vie Éternelle, et que, suivant son désir, si Dieu l'appelle à lui, nous ne refuserons pas à son âme la charité de nos prières.

AU PUBLIC.

En face de l'Éternité ou bientôt, peut-être, Dieu me donnera l'ordre d'entrer :

"Me souvenir du précepte de charité qui oblige le chrétien de n'avoir point d'ennemis, et l'invite à pardonner les offenses reçues, comme aussi à réparer celles que lui-même aurait commises envers ses frères ;

"Pour m'assurer de plus en plus les grâces de Dieu et sa miséricorde au moment solennel de la mort.

"Je désire faire en toute humilité et sincérité chrétiennes les déclarations suivantes :

"10. Je pardonne de grand cœur à tous ceux qui, dans ma vie privée, ou publique, en paroles ou en actes, m'auraient causé offense, injure ou ressentiment quelconque.

"20. Je demande moi-même pardon aux personnes que, dans la vie privée ou publique, dans les luttes politiques ou les écrits sortis de ma plume, j'aurais pu offenser en paroles ou en actes. Si la chaleur de la discussion et l'amertume du moment m'ont parfois entraîné au-delà des bornes de la modération et de la charité, je le regrette sincèrement et le désavoue de tout cœur.

"30. Si enfin, contre mon intention, et les sentiments de respect et d'obéissance filiale que j'ai toujours eus pour la Sainte Église, ma mère, il m'était échappé dans mes paroles ou mes écrits, des choses que l'on pourrait regarder comme moins favorables à l'esprit de soumission et d'amour qu'un chrétien doit avoir pour celle qu'il considère comme la Maîtresse de la vérité et son unique organe autorisé sur la terre, j'exprime hautement mon désir de les regarder comme non-avenues.

"Dans la situation où je me trouve aujourd'hui, en face de l'Éternité qui s'avance, l'homme juge mieux de la valeur des choses humaines. S'il éprouve des regrets, c'est d'avoir donné trop d'attention aux affaires de ce monde et d'avoir poursuivi avec trop d'ardeur ce qui pour le chrétien devrait toujours être subordonné aux grands intérêts de l'Éternité.

"Que mes amis, que ceux qui furent mes adversaires politiques, prient pour moi le Père commun des chré-

tiens, et si Dieu m'appelle à lui, qu'ils ne refusent pas à mon âme la charité de leurs prières.

"P. A. TREMBLAY."

P. S. Les journaux français catholiques sont priés de reproduire.

P. A. T.

Le degré de Docteur en théologie vient d'être conféré par l'Université Laval à M. l'abbé M.-E. Méthot, Vice-Recteur à Montréal, et à M. l'abbé P. Roussel, Directeur du Pensionnat.

M. l'abbé C.-E. Légaré, Directeur du Grand Séminaire et professeur de Théologie morale, ainsi que M. l'abbé A.-A. Blais, professeur de Droit Canon ont été nommés professeurs agrégés à la Faculté de Théologie.

Mgr. Besson, évêque de Nîmes, vient d'écrire un mandement contre la franc-maçonnerie. Nous en détachons le passage suivant :

"Le grade de chevalier Kadosh est le grade suprême. Les emblèmes de ce grade sont une croix avec un serpent à trois têtes. Le serpent désigne le mauvais principe ; les trois têtes sont l'emblème du mal qui s'est introduit dans les trois hautes classes de la société. Une tête de serpent porte une couronne et indique les souverains ; une autre tête porte une tiare et indique les papes ; la troisième porte un glaive et indique l'armée. Comme gage de ses engagements, le chevalier Kadosh abat avec le poignard les trois têtes du serpent, c'est-à-dire la couronne, la tiare et l'épée."

Le Daily News de St. Jean, N.-B., libéral, fait cette réflexion dans son numéro du 21 :

"C'est une pitié que le gouvernement Joly doive son existence au coup d'état de M. Letellier."

On lit dans le Mail au sujet de l'affaire Letellier :

Nous lisons avec une juste indignation les assertions répétées concernant les prétendus dissentiments dans le cabinet au sujet du cas du lieutenant-gouverneur Letellier. Il va sans dire qu'il est impossible qu'il puisse exister des dissentiments dans le cabinet sur une question qui n'y a pas été mentionnée ; et nous pouvons dire par l'information de nos confrères qu'il n'y a aucun sujet, demandant l'attention du cabinet, sur lequel les ministres tomberont plus naturellement d'accord, que sur la conduite de M. Letellier envers son ancien ministre. A la chambre des communes et au sénat il n'y avait qu'une opinion parmi les chefs du parti libéral-conservateur touchant l'outrage contre la constitution commis par le lieutenant-gouverneur.

Nous ne croyons pas que ces chefs aient changé d'opinion depuis. Quant à leur politique nous ne pouvons pas, nous ne voulons pas en parler. On connaît cette politique en temps et lieu. En attendant, nos amis de l'opposition feraient bien de réfléchir sur leur propre position par rapport à cette sérieuse question. Lorsque cette affaire a été portée devant le parlement à la dernière session, pas un d'entre eux, si ce n'est peut-être M. Devlin, de Montréal-Ouest, n'a osé défendre carrément l'acte de M. Letellier. Sont-ils dans une meilleure position aujourd'hui qu'ils étaient alors, ou est-ce que la question se présente sous un jour plus favorable ?

Est-ce que la "majorité technique" de M. Joly, suivant l'expression du Herald, ou l'achat de M. Turcotte apportent de la force à une cause qui était trop mauvaise pour qu'on pût la défendre même à la veille d'une élection ? Si nos amis de l'opposition détournent leurs regards des dissentiments dans le cabinet, qui n'existent pas, pour les porter sur les divisions dans leurs propres rangs, qui existent réellement, ils y trouveront une leçon de sagesse et d'humilité.

Notre système militaire.

Les deux récentes visites que l'Hon. Ministre de la Milice a faites à Montréal pour rencontrer les officiers et les corps de volontaires de cette ville, voir leurs évolutions, constater l'efficacité de leur organisation et se rendre compte de leurs besoins, ont produit le meilleur effet parmi nos braves militaires.

Par ses paroles d'encouragements et plus encore par ses remarques pratiques sur les questions de l'ordre militaire, il les a convaincus que sous sa direction le département de la milice saurait désormais répondre à ce que le pays a vainement attendu de lui depuis cinq ans.

Sous le régime grit, l'opinion s'accroît de plus en plus que l'organisation militaire dans ce pays n'était qu'une occasion absolument inutile de dépense, et que l'escouade d'employés civils et militaires auxquels on payait des salaires ne rapportait aucun bénéfice direct ou indirect. Les hommes de bonne volonté qui avaient mis à contribution et leur temps et leur argent pour former des corps de volontaires étaient fortement tentés de se décourager dans

leurs efforts pour les maintenir sur un pied effectif, parce qu'ils sentaient qu'on refusait de tenir compte de leur sacrifice. Aujourd'hui, les circonstances ne sont plus les mêmes. A la tête du département se trouve un homme pour qui les questions militaires sont tout à fait familières, un ministre capable et désireux de donner une impulsion favorable à une organisation de forces dont le maintien sur un certain pied d'activité est devenu une nécessité que tout le monde reconnaît aujourd'hui.

L'Hon. M. Masson verra bientôt, nous l'espérons, à une réorganisation effective de tout le système, et encouragera, au lieu de repousser comme certains de ses précécesseurs et en particulier certains officiers supérieurs non canadiens l'ont fait l'esprit et les aptitudes militaires de nos nationaux, esprit et aptitudes que Sir George Étienne Cartier avait su mettre en si brillant relief.

Nous avons la conviction que non seulement l'Hon. Ministre donnera tout l'encouragement possible à nos bataillons volontaires des villes et des campagnes, mais qu'il travaillera également à refaire l'organisation de tous les cadres de la milice sédentaire qui n'existent plus, si nous sommes bien informés, que dans des rapports vieux de plusieurs années déposés au département.

On pourrait sans doute objecter, non sans raison, que le soin de réformer les cadres de la milice serait de peu d'utilité, si après les avoir formés on ne trouvait sur les lieux personne de compétent pour les réunir en compagnies et les initier aux premiers éléments de l'exercice militaire. Comme nous avons de bonnes raisons de croire qu'il entre dans les vues de l'honorable ministre de réintroduire l'enseignement militaire dans toutes les maisons d'éducation, cette objection devra bientôt disparaître si ses vues doivent être concourus des directeurs de ces institutions. Il ne faudrait pas beaucoup de temps, grâce à cet enseignement, pour que le département fut en mesure de trouver partout et avec une dépense minime tous les éléments nécessaires à l'efficacité de telles mesures.

Nous ne croyons pas opportun maintenant de donner quel que développement à ces quelques points d'une question dont nos co-nationaux en particulier doivent reconnaître l'importance.

Quelques esprits sont trop portés à voir en tout cela qu'un exercice plus ou moins hygiénique, un jeu ou une simple parade dont le pays pourrait fort bien s'exempter la dépense, mais ceux qui voient de haut et de loin y trouvent de plus une grave question de force nationale à laquelle il importe grandement d'assigner l'importance qui lui revient.

(Le Nouveau-Monde.)

Les examens des élèves de l'Université Laval à Montréal se sont terminés mardi dernier. Environ quarante élèves en ont subi les différentes épreuves. Ces examens ont porté sur le droit romain, le droit civil et le droit criminel. Pendant le premier qui vient de finir, les professeurs ont été l'hon. M. Chauveau, l'hon. M. Chapleau et Son Honneur M. le Juge Jetté.

Ces examens ont été très sévères et les élèves en sont sortis avec un succès qui fait l'éloge de leur travail. Ces examens ont d'autant plus d'importance que les notes qu'ils y obtiennent leur sont comptées à la fin des cours et servent à déterminer la décision des juges lorsqu'il s'agit de leur conférer les degrés.

Les cours recommenceront après les vacances du jour de l'an, avec le cours de procédure civile en plus, lequel sera donné par Alph. Ouimet, écrivain, L. L. L.

Election de Beauharnois. Les brefs pour l'élection qui aura lieu à Beauharnois ont été émis. Ils sont adressés à M. Mayers, registraire. La présentation des candidats aura lieu le 2 de janvier prochain.

De la propriété des religieux en Belgique. La Revue générale contient dans sa livraison de décembre un rescrit pontifical dont nous nous empressons de reproduire la traduction :

après avoir pris l'avis de quelques-uns des Eminentissimes cardinaux, a ordonné de répondre affirmativement et par la teneur des présentes à daigné déclarer, pour autant que de besoin, que tous et chacun des religieux belges de l'un et de l'autre sexe, même ceux qui ont émis des vœux solennels, ont exercé et exercent encore valablement et licitement tous les actes susmentionnés et, par conséquent, ont pu et peuvent encore en toute sûreté de conscience affirmer, même sous serment, qu'ils ont voulu acquérir la vraie propriété, telle qu'elle est définie par la loi civile, de tous les biens qu'ils possèdent, ainsi que le droit d'en disposer.

Ce sur quoi Sa Sainteté a ordonné de publier le présent décret et de l'insérer dans les actes de la Congrégation susnommée. Nonobstant toute chose contraire.

Donné à Rome, à la secrétairerie de la même Congrégation, le jour, le mois et l'année mentionnés plus haut.

Wladimir Kzacki, Secrétaire.

Cette déclaration, sans rien innover, comme le remarque à bon droit la Revue générale, jette un jour vraiment lumineux sur la situation des religieux belges. Un certain nombre de religieux sont propriétaires de différents biens occupés par des communautés. Les ennemis des couvents ont souvent prétendu que ces acquisitions n'avaient pu être sérieuses parce que le vœu de pauvreté fait par ces religieux ne leur permettait pas d'être de vrais propriétaires et d'avoir ce que le langage juridique appelle l'aninus domini, l'intention du propriétaire.

En vain les religieux invoquaient-ils leur titre de citoyens belges et la capacité civile que cette qualité leur confère, on soutenait qu'ils n'étaient pas sincères en manifestant l'intention d'user de cette capacité en matière de propriété.

Le décret du 31 juillet répond d'une manière péremptoire à ces attaques. Déjà, en 1820, la Pénitencerie avait reconnu à tous les religieux belges, même profes, le droit d'acquérir des biens, de les retenir, de les administrer et d'en disposer comme tous les autres citoyens. Le récent décret, non content de maintenir et de confirmer cette décision, y ajoute une déclaration encore plus explicite et plus formelle. Toutes les acquisitions faites jusqu'à présent par les religieux belges ont tous les caractères de la propriété, telle que le Code pénal la définit : ces religieux sont devenus et peuvent devenir encore dans la suite de vrais propriétaires devant Dieu et devant les hommes, devant la conscience et devant la loi de leur pays.

Dernières Dépêches. Londres, 26 décembre.—Le comte de Carnarvon s'est marié aujourd'hui à Greystoke, Cumberland, à Mile Howard, du château Greystoke.

Paris, 26 déc.—Le duc d'Audiffret Pasquier a été élu membre de l'Académie française en remplacement de l'archevêque Dupanloup, décédé.

L'Univers dit que l'archiduc Rodolphe, prince de la couronne d'Autriche, sera marié sous peu à la nièce du roi de Saxe.

On rapporte que la nouvelle que 48 enfants se sont noyés à la chapelle Monnohe par la rupture de la glace sur laquelle ils patinaient, est un canard inventé par les journaux provinciaux.

Madrid, 26.—La cour suprême de justice a finalement condamné à mort Moncas pour tentative de régicide le 25 octobre.

L'Imparciale annonce qu'un mariage a été arrêté entre l'infante Pilar, sœur du roi Alfonso, et l'ainé des fils de la princesse De Joinville.

On croit en général que la sentence de Moncas sera exécutée. Ce dernier est sans émotion.

Londres, 26 déc.—Un correspondant à Khurum dit qu'un soldat afghan au service de l'armée anglaise a été pendu pour avoir allumé un feu pour avertir ses concitoyens de l'approche des troupes de la passe de Piewar ; 18 autres ont été condamnés à des termes d'emprisonnement variant de 7 à 14 ans pour désertion.

Un correspondant à Khurum dit qu'une proclamation de l'Emir a été découverte. Elle est datée du 11 novembre et démontre que l'Emir a déclaré que la guerre à l'Angleterre était sainte.

—Les journaux de Kingston annoncent la mort au pénitencier d'un nommé Julien, de St-Roch de cette ville, qui assassina son beau-père il y a à peu près 25 ans.

COUR DU RECORDER, Hier.—Il n'y a eu que deux cas d'ivresse devant la cour hier.

—M. James Gray, ci-devant de la police, est mort.

INCENDIAIRES.—Dans la nuit de mardi à mercredi, les gardiens de nuit du faubourg St-Jean ont vu sortir trois individus suspects d'un porche sur la rue Richelieu et prendre la fuite. S'étant rendus en ce dernier endroit, ils ont découvert un commencement d'incendie qu'ils ont éteint promptement.

Mercredi matin, un charretier du voisinage a aussi découvert des matières inflammables disposées de manière à incendier sa maison.

—Le Reporter de Woonsocket, R. I. dit qu'on a vu, l'autre jour, une jeune fille de 7 ans s'approprier sur le sort d'une autre jeune enfant du même âge qui ramassait des copeaux les mains nues et pauvrement vêtue, au point qu'elle a ôté ses mitaines et les a données à la petite malheureuse, et de plus qu'elle lui a donné les quelques sous qu'elle avait en sa possession.

—La Volkszeitung, de Berlin, constate que le chiffre des habitants de la capitale de l'empire allemand s'élevait, au 9 novembre, à 1,045,682.

LAPIDÉ.—Vendredi après-midi, Joe Dull travaillait de son état de terrassier, à Bloomsburg (New-Jersey), sur une route parallèle au chemin de fer New-Jersey Central, mais à un niveau beaucoup plus bas. Un jeune homme nommé Melick Slates, résident de Phillipsburg, qui depuis longtemps était animé de sentiments haineux contre Dull, est descendu soudain d'un train dans lequel il avait pris place clandestinement, et s'avantant au bord du remblai, à 45 pieds environ au-dessus de l'endroit où le terrassier était au travail, il a lancé sur lui une pierre de la grosseur de la tête.

Plusieurs personnes ont été témoins de ce crime monstrueux. Joe Dull, qui regardait en l'air au moment où la pierre a été lancée, la reçut sur la poitrine ; elle a été crève, et les entrailles de ce malheureux se sont partiellement répandues sur le sol. Emporté chez lui, il a gardé la connaissance jusqu'à l'instant de sa mort, survenue dimanche. Il a dit dans sa déclaration ante mortem ne pas savoir la cause de la haine que Melick Slates lui avait vouée, attendu qu'il ne lui avait jamais fait tort.

Avant levé les yeux par hasard, pendant son travail, il a vu ce jeune homme sur le remblai directement au-dessus de lui, et il l'a entendu crier : "Maintenant, Dieu vous damne ! je vous ai pris à la fin." En même temps il a été renversé par le choc de la pierre.

Le jeune assassin est arrêté et soutient être innocent.

ENCORE UNE CHANCE.—L'encan de montres, de bijouteries, d'argenteries etc., se continuera ce soir, mais si les effets sont sacrifiés comme ils l'ont été hier soir M. Duquet sera obligé de discontinuer l'encan.

Sièges dans les galeries pour les Dames.

A PROPOS DE STENOGRAPHIE.—On lit dans le Sténographe de Paris :

"M. Cartier, de Sorel, Canada, a exposé dans la section américaine une carte du Canada avec noms en sténographie, carte qui fait l'admiration de tous les connaisseurs. Il nous a de plus envoyé une méthode de sténographie pour l'anglais, méthode dont toutes les pages sont de vrais chefs-d'œuvre de calligraphie."

LE CORPS DE COSTAFROLAZ.—Il paraît que quelques médecins désireux de se procurer le corps de Costafrolaz ont employé quatre hommes pour le faire enlever du cimetière.

Ces derniers se mirent l'œuvre dans la nuit de mercredi dernier et en peu de temps mirent la bière à découvert. Ils eurent beaucoup de difficulté à la retirer de la fosse, tant elle était pesante.

Is enlevèrent de suite le couvercle et quelle ne fut pas leur stupéfaction de trouver le cercueil rempli de terre ! Nos voleurs se retirèrent bien penauds.

Plusieurs prétendent que le corps n'a jamais été mis dans la bière, mais qu'il a été envoyé en contrebande aux Etats-Unis.

—A la classe d'anglais. L'Écolier lisant "and as she sailed down the river..." (et comme le vaisseau voguait sur la rivière.)

tout ce qu'il y a de plus nouveau pour les cadeaux de Noël et du jour de l'an. Nous donnerons sous peu une liste des effets reçus. Une visite est sollicitée.

RENAUD & CIE, 24, Rue St-Paul

Les Hous rôdants.

C'est une chose dangereuse que de jouer avec le froid. Un orateur obscur disait un jour à ses auditeurs qu'il remerciait Dieu "que le diable vint dans les environs comme un lion rôdant, cherchant qui il pourra dévorer. Il pouvait saisir un pauvre diable qui n'eût pas remarqué qu'il était près de lui ; mais du moment qu'il l'entendait rôder, il pouvait l'éviter en s'éloignant ; s'il ne le faisait pas, il méritait de périr." Ainsi quand quelqu'un entend les sifflements de la toux qui est un avertissement du vieux lion, la Consommation rôdant aux environs, il doit courir au-devant du BAUME DE CERISES SAUVAGES DU DR WISTAR, et s'éloigner en prenant du danger. Cette préparation est bien connue, étant en usage depuis près de 50 ans, et reconnue par tous ceux qui s'en sont servis comme n'ayant jamais été surpassée dans ses propriétés adoucissantes et curatives. 50 cts et \$1 la bouteille. En vente par tous les droguistes.

Bulletin Commercial.

Le montant perçu à la Douane de Québec, pour la semaine finissant le 26 courant est de \$6,570.08.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

New-York, 27 décembre 1878, 2 heures P. M. Or. 1/2 Exchange Sterling, 83 Greenbacks, 69

E. G. Bannow, Courtier, No 17, Rue Baudr., Québec.

MARCHÉS DE QUÉBEC.

Farine et Grains.

Table with columns for grain types (Farine, Grains) and prices per unit. Includes items like Sup. extra, baril, 196, \$1.75 a 6.10, etc.

Bœufs, Moutons, Etc., Etc.

Table with columns for livestock types (Bœuf, Mouton) and prices per unit. Includes items like Bœuf 1ère qualité, par 100 livres, \$ 9.25 a 13.00.

Lards, Jambons, Etc., Etc.

Table with columns for meat types (Lard, Jambon) and prices per unit. Includes items like Lard frais par 100 livres, 4.00 a 4.50.

Provisions, Etc., Etc.

Table with columns for food items (Pommes, Oignons) and prices per unit. Includes items like Pommes par baril, 2.00 a 3.50.

Volailles.

Table with columns for poultry types (Dindes, Oies) and prices per unit. Includes items like Dindes par couple, \$1.50 a 2.50.

Huile et Poissons.

Table with columns for oil and fish types (Huile, Poisson) and prices per unit. Includes items like Poisson—Séché le quintal, \$5.00 a \$ 5.00.

IMPORTATIONS.

PAR LE GRAND TRONC.

Pour la semaine finissant le 26 courant.—1 boîte à Leger Brousseau, 21 bouquets de tabac à la Banque Nationale, 5 caisses à J. Hamel et Frères, 2 caisses de papier à J. W. Reid, 4 caisses, 3 sacs, 2 paquets à P. Garneau et Frère, 9 caisses de thé, 100 boîtes de raisins à N. Turcotte, 8 boîtes à Glover et Fry, 1 caisse à N. Delisle, 5 paquets de papier à J. J. Poole, 1 piano à R. Morgan, 27 boîtes à T. McCord.

annonces Nouvelles.

Département de la marine et des pêcheries... U. Gregory.



DEPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PECHERIES.

AGENCE DE QUEBEC.

QUEBEC, 21 décembre 1878.

TOUTE personne ayant des comptes contre cette agence...

A vendre ou a louer

UN ATELIER PHOTOGRAPHIQUE situé sur la rue St. Joseph...

QUEBEC, 21 décembre 1878.

POUR NOEL ET L'AN

Importé d'Europe par le dernier steamer venu.

ORANGES ET CITRONS!!!

En gros et en détail.

A LA DOUZAINE: 20 CENTS.

FIGURES EN BOITE de 2 lbs: 10 cts. RAISIN PUDDING: 5 cts.

Pendant les fêtes, une réduction raisonnable sera faite...

A. Toussaint,

HAUTE-VILLE, OU

Toussaint & Freres,

Rue St. Pierre, Basse-Ville.

QUEBEC, 23 novembre 1878-79.

PIANOS!!!

Orgues-Harmoniums.

Une consignment considérable de magnifiques PIANOS...

A. LAVIGNE,

Editeur de musique,

25, rue St. Jean.

QUEBEC, 16 décembre 1878.

ROND A PATINER DE QUEBEC

SAISON A PATINER 1878-79.

Billet de famille pour actionnaire...

Tous ces billets sont payables d'avance.

Le rond sera ouvert de 9 A. M. à 6 P. M.

Jusqu'à nouvel avis la fanfare jouera tous les SAMEDIS SOIR...

Le rond sera ouvert dans une semaine environ.

E. HOLLOWAY,

Sec.-Trésorier.

QUEBEC, 17 décembre 1878-107.

Bureau d'Agence Générale.

RIMOUSKI,

J. M. Hudon et cie,

AGENTS GENERAUX.

BUREAU: Rue des Avocats, en face de la Cathédrale.

QUEBEC, 15 juin 1878-1an.

PAPIERS A ENVELOPER

Sacs de papier.

PAPIER brun, drab, manille et thé, de toutes les grandeurs.

Sacs pour épiciers, marchands de nouveautés, droguistes, modistes, etc.

Aux Imprimeurs.

UN amateur désirerait acheter une presse d'occasion...

Bureau du Courrier du Canada.

QUEBEC, 9 octobre 1878.



CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN

Soumissions pour le terrassement, la pose des lisses, etc.

On recevra à ce Bureau des Soumissions cachetées...

MIDI, MERCREDI, 1er JANVIER PROCHAIN

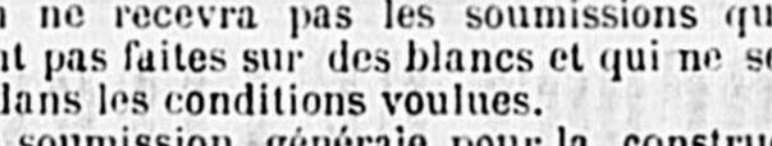
pour le terrassement, la pose des lisses et autres travaux requis...

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire

Département des Travaux Publics,

Ottawa, 13 Août 1878.

QUEBEC, 31 Octobre 1878.



CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE.

Aux Capitalistes et aux Contracteurs

Le Gouvernement du Canada recevra des soumissions...

Un mémoire contenant des renseignements pour ceux qui ont l'intention de faire des soumissions...

Les rapports des ingénieurs, des cartes du pays que le chemin devra traverser...

Des soumissions cachetées, portant à l'endroit "Soumission pour le Chemin de Fer du Pacifique Canadien..."

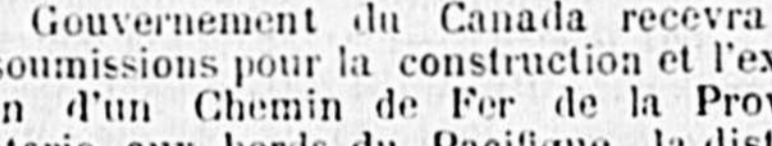
On ne recevra pas les soumissions qui ne seront pas faites sur des blancs...

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire

Département des Travaux Publics,

Ottawa, 20 mai 1878.

QUEBEC, 30 octobre 1878.



AVIS.

Prolongation de Temps.

La date pour recevoir les soumissions conformément à l'avis ci-dessus est par les présentes prolongée au

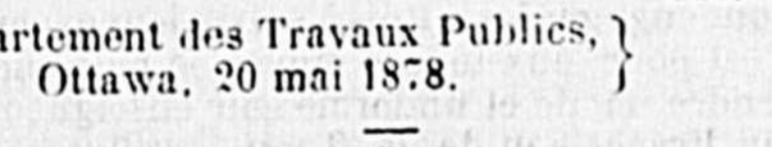
1er JANVIER 1879.

F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics,

Ottawa, 2 septembre 1878.

QUEBEC, 30 octobre 1878.



AVIS.

AUCUN ESCOMPTE ne sera accordé sur les ENVOIS AMERICAINS...

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.

Quebec, 27 décembre 1878.

ATTENTION! ATTENTION!

Avis aux Municipalités Scolaires, Séminaires, Collèges et Communautés Religieuses de la Province de Québec.

ON trouvera à la LIBRAIRIE DERY un assortiment complet de FOURNITURES D'ÉCOLES...

On y trouve aussi les LIVRES D'ÉCOLES FRANÇAIS et ANGLAIS approuvés et recommandés par le Conseil de l'Instruction Publique.

BOITES de MATHÉMATIQUES, BOITES de PEINTURES, CRAYONS, CAOUTCHOUCS, INSTRUMENTS et PAPIERS à DESSIN de toutes sortes.

On recommande aussi la série de CARTES GÉOGRAPHIQUES enroulées dans un cadre et se montant sur rouleaux...

Une visite est sollicitée avant d'acheter ailleurs

I. P. Dery,

LIBRAIRE

40, rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec

QUEBEC, 17 juillet 1878.

J. & W. REID,

Commercial House.

GRANDE VENTE ANNUELLE

Bon Marché.

ETOFFES A ROBES DE FANTAISIE

NOUS désirons attirer une attention spéciale sur notre assortiment d'ETOFFES A ROBES DE FANTAISIES...

700 vgs. ETOFFES A ROBES DE FANTASIES, le prix étant de 35c. à 45c. réduits à 19c.

1250 vgs. ETOFFES A ROBES DE FANTASIES, le prix étant de 50c. à 75c. réduits à 35c.

975 vgs. ETOFFES A ROBES DE FANTASIES, le prix étant de 80c. à \$1.50 réduits à 35c.

Les articles ci-dessus sont les marchandises les plus A BAS PRIX que nous ayons jamais offerts...

NOEL et du Jour de l'An.

Plusieurs cents douzaines de NUAGES vendus à sacrifice depuis 10c. à 50c. valant quatre fois le prix.

COUVERTES ANGLAISES de \$1.75 par paire.

La meilleure LAINE ÉCOSAISSE pour 75c. la lb.

BEHAN BROTHERS.

P. S.—Nous offrons un avantage extra pour les acheteurs au comptant dans les tapis Brusels, Tapisseries, Impérial et Écossais...

QUEBEC, 13 décembre 1878—1an.

ARGENTERIES

Grande Reduction.

UN ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE ET BIEN ASSORTI

d'Argenteries Anglaises et Américaines.

offertes au public à BIEN BAS PRIX, et même au prix coûtant dans certains cas afin d'effectuer une vente rapide.

V. BELANGER & CIE,

RUE LA FABRIQUE.

QUEBEC, 9 décembre 1878.

Bon Marche

POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE.

POÈLES DE TOUTS GENRES CHEZ

JODOIN & Co.,

14, RUE ST JEAN.

NOUBLIEZ pas la maison JODOIN & CO., qui a obtenu les prix aux dernières expositions pour ses poêles doubles, de passages, poêles à chambres et de salons, poêles de cuisine de toutes dimensions pouvant brûler du charbon ou du bois.

EN GROS ET EN DÉTAIL.

JODOIN & CO.,

14, Rue St. Jean

QUEBEC, 31 août 1878—1 an.

Beurre! Beurre!

25 TINETTES DE BEURRE DE CHOIX POUR FAMILLE.

Gingras et Langlois,

No. 54, RUE DU PALAIS.

QUEBEC, 12 décembre 1878.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné qu'une demande sera faite à la prochaine session de la Législature de Québec, pour obtenir un acte d'incorporation en faveur du Séminaire de Chicoutimi.

Chicoutimi, 25 novembre 1878.

DOM: Evêque de Chicoutimi.

QUEBEC, 29 novembre 1878—1m.

AVIS

aux Messieurs du clergé de la Province ecclésiastique de Québec et à MM. les Marchands.

NONOBTANT les décrets des Conciles provinciaux de cette Province ecclésiastique, ordonnant aux Messieurs du clergé de ne se servir que des cierges de cire d'abeille, certaines personnes se sont arrogé le droit de venir en contravention aux décrets de nos Seigneurs les Evêques en introduisant dans le marché des cierges de paraffine...

La cire se vend 50 cts la livre le plus bas prix et ne peut se vendre en cierge qu'au prix de 55 cts la livre au plus bas prix.

La paraffine ne se vend que le tiers du prix de la cire.

QUEBEC, 22 juillet 1878—6m3qrs.

Lessive concentrée.

1000 LBS. LESSIVE CONCENTRÉE à l'usage des familles, pour faire le savon à la maison.

5 CTS. LA LIVRE.

GINGRAS & LANGLOIS.

QUEBEC, 26 novembre 1878.

A Vendre.

UNE TERRE de premier ordre, avec maison et toutes ses dépendances, le tout en d'excellentes conditions, mesurant 80 arpents de long sur environ 5 arpents de large, située à Berthier, bord de l'eau, comté de Montmagny.

Conditions faciles.

S'adresser sur les lieux à M. CHARLES FAGUY.

QUEBEC, 23 novembre 1878—1m.

Commercial House.

GRANDE VENTE ANNUELLE

Bon Marché.

ETOFFES A ROBES DE FANTAISIE

NOUS désirons attirer une attention spéciale sur notre assortiment d'ETOFFES A ROBES DE FANTAISIES...

700 vgs. ETOFFES A ROBES DE FANTASIES, le prix étant de 35c. à 45c. réduits à 19c.

1250 vgs. ETOFFES A ROBES DE FANTASIES, le prix étant de 50c. à 75c. réduits à 35c.

975 vgs. ETOFFES A ROBES DE FANTASIES, le prix étant de 80c. à \$1.50 réduits à 35c.

Les articles ci-dessus sont les marchandises les plus A BAS PRIX que nous ayons jamais offerts...

NOEL et du Jour de l'An.

Plusieurs cents douzaines de NUAGES vendus à sacrifice depuis 10c. à 50c. valant quatre fois le prix.

COUVERTES ANGLAISES de \$1.75 par paire.

La meilleure LAINE ÉCOSAISSE pour 75c. la lb.

BEHAN BROTHERS.

P. S.—Nous offrons un avantage extra pour les acheteurs au comptant dans les tapis Brusels, Tapisseries, Impérial et Écossais...

QUEBEC, 13 décembre 1878—1an.

ARGENTERIES

Grande Reduction.

UN ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE ET BIEN ASSORTI

d'Argenteries Anglaises et Américaines.

offertes au public à BIEN BAS PRIX, et même au prix coûtant dans certains cas afin d'effectuer une vente rapide.

V. BELANGER & CIE,

RUE LA FABRIQUE.

QUEBEC, 9 décembre 1878.

Bon Marche

POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE.

POÈLES DE TOUTS GENRES CHEZ

JODOIN & Co.,

14, RUE ST JEAN.

NOUBLIEZ pas la maison JODOIN & CO., qui a obtenu les prix aux dernières expositions pour ses poêles doubles, de passages, poêles à chambres et de salons, poêles de cuisine de toutes dimensions pouvant brûler du charbon ou du bois.

EN GROS ET EN DÉTAIL.

JODOIN & CO.,

14, Rue St. Jean

QUEBEC, 31 août 1878—1 an.

Beurre! Beurre!

25 TINETTES DE BEURRE DE CHOIX POUR FAMILLE.

Gingras et Langlois,

No. 54, RUE DU PALAIS.

QUEBEC, 12 décembre 1878.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné qu'une demande sera faite à la prochaine session de la Législature de Québec, pour obtenir un acte d'incorporation en faveur du Séminaire de Chicoutimi.

Chicoutimi, 25 novembre 1878.

DOM: Evêque de Chicoutimi.

QUEBEC, 29 novembre 1878—1m.

AVIS

aux Messieurs du clergé de la Province ecclésiastique de Québec et à MM. les Marchands.

NONOBTANT les décrets des Conciles provinciaux de cette Province ecclésiastique, ordonnant aux Messieurs du clergé de ne se servir que des cierges de cire d'abeille, certaines personnes se sont arrogé le droit de venir en contravention aux décrets de nos Seigneurs les Evêques en introduisant dans le marché des cierges de paraffine...

La cire se vend 50 cts la livre le plus bas prix et ne peut se vendre en cierge qu'au prix de 55 cts la livre au plus bas prix.

La paraffine ne se vend que le tiers du prix de la cire.

QUEBEC, 22 juillet 1878—6m3qrs.

Lessive concentrée.

1000 LBS. LESSIVE CONCENTRÉE à l'usage des familles, pour faire le savon à la maison.

5 CTS. LA LIVRE.

GINGRAS & LANGLOIS.

QUEBEC, 26 novembre 1878.

A Vendre.

UNE TERRE de premier ordre, avec maison et toutes ses dépendances, le tout en d'excellentes conditions, mesurant 80 arpents de long sur environ 5 arpents de large, située à Berthier, bord de l'eau, comté de Montmagny.

Conditions faciles.

S'adresser sur les lieux à M. CHARLES FAGUY.

QUEBEC, 23 novembre 1878—1m.

GRANDE VENTE DE BIJOUTERIES

PAR ENCAN

SANS RESERVE

CHEZ DUQUET ET CIE,

ÉTANT DÉCIDÉS D'ABANDONNER LEUR ÉTABLISSEMENT DE LA HAUTE-VILLE, ILS DONNENT INSTRUCTION A

MM. MAXHAM & CIE, de vendre tout leur fond de commerce, consistant en Montres en or et en argent à remontoirs, pour Dames et Messieurs, Bijoux avec diamants, Sets, Colliers, Médallions, Bijoux en argent, Argenteries de toutes sortes, Objets d'art, TERRES CUITES, Bronzes, Horloges en marbre et or moulu, etc., etc., et un grand nombre d'autres objets trop considérables pour être énumérés.

La vente commencera SAMEDI, 2 Décembre à 2 h. P. M. et à 7 h P. M.

ET SE CONTINUERA LES JOURS SUIVANTS JUSQU'À CE QUE LE TOUT SOIT VENDU.

A. J. MAXHAM & CIE,

auront l'avantage d'avoir à vente privée aussi A BON MARCHÉ qu'à l'encan.

VOULEZ-VOUS ECONOMISER VOTRE ARGENT

ALLEZ DONC FAIRE VOS ACHATS DE MARCHANDISES SÈCHES AU NOUVEAU MAGASIN APPELÉ

AU BON MARCHÉ!!!

Coin des rues Saint Jean et Collins, HAUTE-VILLE.

CE nouveau magasin mérite bien sa réputation toujours grandissante, comme étant le magasin vendant LE MEILLEUR MARCHÉ à Québec. Vous trouverez toujours un assortiment complet de marchandises convenables à toutes les classes d'acheteurs et ces marchandises seront VENDUES AUX PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ.

Un grand lot de marchandises vendu à réduction.

Chaussettes de laine..... 15 cts. Tweed tout laine..... 50 " Ratine et Drap à Manteaux..... 55 " Drap de Moscou..... \$1.25 valant \$1.75 " Castor..... 1.35 valant 2.00

Un assortiment considérable de Plumes, Fleurs, Formes de Chapeaux, Manteaux importés, le tout à la dernière mode et à un BAS PRIX sans précédent.

N'oubliez pas d'aller faire une visite à l'enseigne,

AU BON MARCHÉ

N. GARNEAU.

QUEBEC, 15 novembre 1878—1an.

Grande Loterie

Pour aider à l'achèvement de l'Hopital des Pauvres, Vieillards et Infirmes

DES SEURS GRISES DE MONTREAL.

Sous le Patronage de Sa Grandeur Monseigneur de Montréal.

COMITÉ DE DIRECTION.

W. H. HINGSTON, M. D. ALF. LAROCHE. H. JUBAN, Q. C. A. W. OGBURN. J. W. McSATVIAN. C. S. HODGKIN. R. BELLEMAR. N. VALOIS. R. J. DEVINS. REV. M. BONNASSANT.

Aura lieu positivement JEUDI, 16 JANVIER 1879, à l'Asile Nazareth, 1085, rue St. Catharine, Montréal.

Valeur des objets de la loterie \$10,420.00.

Tableau indiquant l'heure de l'arrivée et du départ des malles. BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, NOVEMBRE 1878. ARRIVÉE. MALLES. CLOTURE. A.M. P.M. ONTARIO. A.M. P.M.

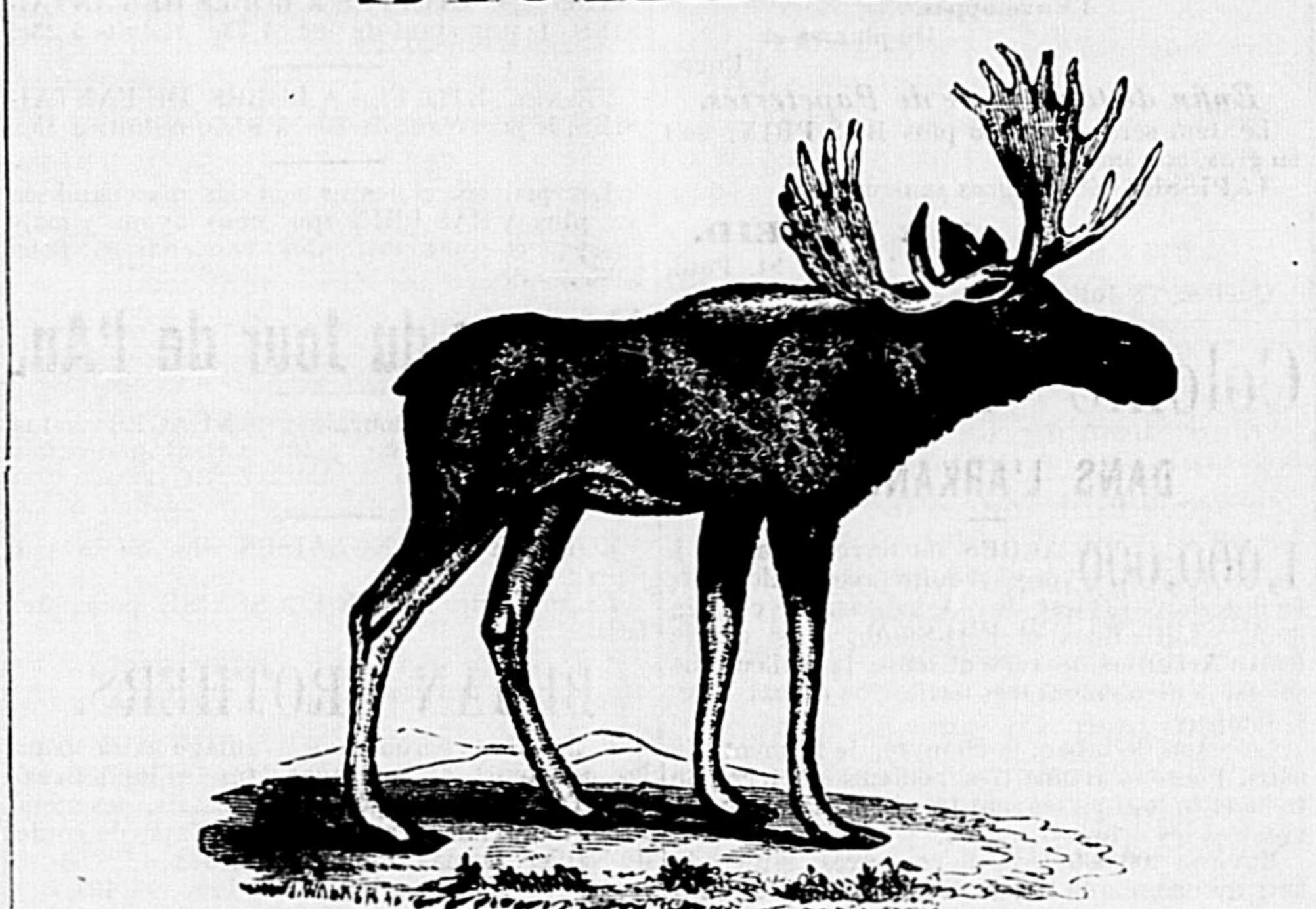
NOUVELLES MARCHANDISES —POUR— AUTOMNE ET HIVER —CHEZ— J. Hamel & Freres, No. 58 RUE SOUS-LE-FORT, BASSE-VILLE, QUÉBEC.

Pelleteries, Pelleteries. 100 Capots de chats sauvages de première qualité. 5000 Peaux de Cramer. 10000 Peaux de Moutons de Perse.

LE Scientific American Trente-quatrième année. Le journal scientifique le plus populaire du monde. Seulement \$3.20 par année, frais de poste compris.

PATENTES En rapport avec le Scientific American, MM. MUNN & CIE. sont sollicités de Patentes Américaines et Étrangères.

MEDAILLE ET DIPLOMES Accordés à la dernière exposition pour les Pelleteries les mieux Manufacturées J. B. LALIBERTE



DANS cette région du globe que nous habitons où le climat est si rigoureux, il nous faut aller chercher, aux approches de l'hiver, chez nos industriels les fourrures propres à nous protéger contre le froid.

Pour les Dames Nouvelles garnitures de Manteaux, de Russie, de Paris et des États-Unis. Patrons les plus nouveaux de manteaux en soie.

Pour les Messieurs CAPOTS CASTOR NATUREL, CAPOTS CASTOR PIQUÉ, CAPOTS AGNEAU DE PERSE, CAPOTS LOUP DE LA MER DU SUD.

J. B. Laliberté, CHAPELIER MARCHAND DE FOURRURES. Québec, 27 novembre 1878.

LES PIANOS DE WEBER sont reconnus pour rivaliser très-avantageusement quant à la durabilité et l'élégance du fini avec les instruments les plus renommés importés d'Europe et des États-Unis.

AVIS M. L. JOBIN, Sculpteur, fait à savoir aux MM. DU CLERGE ET LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES qu'il fera sur commande autel et statues en bois décoré dans le style européen.

COMPAGNIE D'ASSURANCE STADACONA Contre le Feu et sur la Vie INCORPORÉE LE 26 MAI 1874. Capital Autorisé \$5,000,000 Dépôt du Gouvernement \$100,000.

DEPOT DE LIVRES Bureau d'Éducation MM. LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES pourront se procurer à ce dépôt du Gouvernement les livres suivants:

Robert Morgan, No. 28, RUE DE LA FABRIQUE, Agent et Importateur de Pianos TEINWAY, CHICKERING ET HAINES

Un nouveau billet de Banque contrefait. E. W. HELMICK a reçu la note suivante de Washington, l'informant de l'existence d'un nouveau billet de Banque Nationale contrefait.

Fermes à Vendre dans l'édition HEBDOMADAIRE DU "MAIL" Ceux qui veulent vendre font annoncer dans ce journal.

Une Ferme. VOULEZ-VOUS ACHETER? Les annonces de ventes de ferme sont insérées dans l'édition hebdomadaire du Mail à 50 cts pour 20 mots, chaque insertion; chaque mot additionnel 2 cts.

David Ouellet, ARCHITECTE ET TOISEUR No. 85, RUE D'AIGUILLON. Architecture Religieuse, une supériorité.

AVIS Les soussignés ont formé une société comme syndics, comptables et marchands à commission, sous les noms et raison de WURTELE et LORTIE.

A Vendre à Bon Marché POËLE À CHARBON (sans fueler) SIMPLE POUR BOIS. FANTAISIE POUR SALON.

Papier et papeterie PAPIER à écrire, Enveloppes blanches et de couleurs; Livres blancs, Encres, Plumes et Fournitures de bureau en général, qui seront vendus à très bas prix.

Leger Brousseau, EDITEUR-PROPRIÉTAIRE, No. 9, Rue Buade, H. V., Québec